

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet 8.75 to 9.25m GRP RHIB W/ REG CABIN	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-120200/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client F7047-120200	Date 2013-04-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-021-23691	
File No. - N° de dossier 021md.F7047-120200	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-05-22	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Byron, Dan	Buyer Id - Id de l'acheteur 021md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0691 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-7725
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification de la demande de soumissions n° 1: est émise dans le but de: 1^{ère}, remplacer la section 7.1 de Annexe A - Énoncé des besoins techniques; 2^e, remplacer la section 8.7 de Annexe A - Énoncé des besoins techniques; 3^e, remplacer l'Annexe G - Questions et réponses des soumissionnaires.

1^{ère}, SUPPRIMER : (en entier) Annexe A - Énoncé des besoins techniques, la section 7.1

INSÉRER : le texte qui suit

7.1 EXPÉDITION ET LIVRAISON

Avant l'expédition, les canots doivent être placés dans leur remorque respective, nettoyés, munis de la protection appropriée et emballés conformément aux indications de la présente section. Nettoyer toutes les parties des canots avant de les recouvrir pour l'expédition. Les fonds de cale doivent être à sec et exempts d'huile et de débris, et les réservoirs de carburant doivent être remplis et contenir du stabilisateur à carburant. Le système de propulsion doit avoir reçu un traitement de protection, conformément aux recommandations du fabricant, pour un entreposage d'un an dans un environnement incluant des températures de gel.

Les batteries doivent être débranchées. Une plaque d'avertissement durable doit être fixée au volant de direction à l'aide d'un fil métallique afin d'indiquer que le bateau a reçu un traitement de protection pour l'expédition et l'entreposage et qu'il ne doit pas être mis en marche tant que l'équipement de propulsion n'a pas été remis en état de marche. Les **remorques** doivent être conçus pour empêcher tout mouvement ou toute détérioration de l'embarcation et de l'équipement pendant l'expédition et l'entreposage. Tous les points de contact avec les bateaux doivent être coussinés. Un emballage moulant doit être fourni pour protéger le bateau pendant l'expédition et l'entreposage.

2^e, SUPPRIMER : (en entier) Annexe A - Énoncé des besoins techniques, section 8.7

INSÉRER : le texte qui suit

8.7 Déplacement (en condition de chargement normal) : entre **4 700 kg** et **5 000 kg**.

3^e, SUPPRIMER : (en entier) Annexe G - **Questions des Soumissionnaires et Réponse du Ministère**

INSÉRER : le texte qui suit

QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES ET RÉPONSE DU MINISTÈRE

Annexe G

QUESTIONS	RÉPONSE
1) 6.2.3 – Alliage d'aluminium – plusieurs profils extrudés ne sont pas facilement accessibles dans les alliages visés. Est-ce que des alliages extrudés de type 6061 ou 6063 peuvent être utilisés si la puissance brute de soudage est utilisée dans les calculs d'ingénierie?	Oui, cela est acceptable.
2) 6.3 – Est-ce que des cabines en aluminium peint représentent une solution de rechange acceptable aux cabines en plastique renforcé de fibre de verre prescrite?	Non, les cabines doivent être en plastique renforcé de fibre de verre.
3) 6.4.2 – Est-ce que la stabilité adéquate doit être calculée en fonction d'un compartiment de coque endommagé et du collier intact?	Elle doit être calculée conformément aux exigences de la norme TP 1332.
4) 6.4.2 – Est-ce possible de remplacer des compartiments étanches par la mousse de flottaison ?	Non, il faut utiliser des compartiments étanches.
5) 6.8.3 – Est-ce que la radio Motorola Astro Spectra VHF FM comprend une télécommande et un bloc de commande uniquement sur le tableau de bord?	Motorola Astro XTL 5000 avec bloc de commande O3.
6) 7.1 – Le premier paragraphe de la présente exigence indique que les canots doivent être expédiés sur leur remorque respective. Cependant, il y a mention de berceaux dans le second paragraphe. Est-ce possible de	Remplacer le mot « berceau » par le mot « remorque ».

clarifier?	
7) 8.1 – Est-ce possible de confirmer que la longueur hors-tout ne comprend pas les moteurs hors-bord ni les carters anticordages.	La longueur hors-tout ne doit pas dépasser 9,25 mètres. Cette longueur comprend les colliers gonflables, mais ne comprend pas les moteurs hors-bord ni les carters anticordages.
8) 8.1 – Est-ce qu'un canot ayant une longueur hors-tout supérieure à 9,25 m sera jugé non conforme?	La longueur hors-tout ne doit pas dépasser 9,25 mètres. Cette longueur comprend les colliers gonflables, mais ne comprend pas les moteurs hors-bord ni les carters anticordages.
9) 8.2 – Nos modèles en plastique renforcé de fibre de verre de 8,5/9,3 mètres ont une largeur de 2,9 mètres. Ces derniers sont-ils acceptables?	Ils doivent mesurer entre 2,9 et 3,2 mètres de largeur.
10) 8.7 – Le déplacement estimatif en conditions normales de chargement (pleine capacité de carburant, équipage de 300 kg et équipement/fourniture de 500 kg) est d'environ 4 900 kg. Est-ce acceptable?	L'article 8.7 doit être remplacé par : Déplacement (en condition de chargement normal) : entre 4 700 kg et 5 000 kg.
11) 9.1 – Est-ce que le « plein chargement et l'équipage » se traduisent par les mêmes conditions normales de chargement de l'article 8.8?	C'est exact.
12) 11.1.1 – Quatre (4) sièges sont prescrits à ce paragraphe, cependant il est aussi indiqué que la timonerie doit être configurée pour trois (3) membres d'équipage. L'article 11.2 indique que la cabine doit comprendre trois (3) sièges pour un équipage de trois (3) personnes. Veuillez clarifier.	Même si l'équipage type est composé de trois (3) membres, le soumissionnaire doit fournir quatre (4) sièges.

<p>13) 11.1.3 – Est-ce que la toilette marine est une toilette portable ou une toilette fixe avec un bac à eaux usées?</p>	<p>Il s’agit d’une toilette fixe avec un bac à eaux usées.</p>
<p>14) 11.2 – L’exigence visant les trois (3) sièges n’est pas conforme à l’exigence mentionnée au paragraphe 11.1.1.</p>	<p>Même si l’équipage type est composé de trois (3) membres, le soumissionnaire doit fournir quatre (4) sièges.</p>
<p>15) 14.1.1 – Puisque le poste de commande est situé à l’intérieur de la cabine, est-il nécessaire de fournir une protection du retour du câble de remorque? Cette protection est-elle requise pour protéger le personnel travaillant sur le pont arrière plutôt que ceux à la barre?</p>	<p>Cette protection est requise pour protéger le personnel travaillant sur le pont arrière.</p>
<p>16) 14.4 – Est-ce possible d’installer un système de chauffage équivalent au système Webasto prescrit?</p>	<p>Le système Webasto est requis en raison de la formation relative à l’entretien et à la réparation des pièces aux points de livraison.</p>
<p>17) 14.6.1 – Est-ce que chaque compartiment étanche doit comprendre une pompe de soute électrique et une pompe de soute manuelle? S’agit-il d’une exigence visant une seule pompe de soute manuelle et des pompes électriques pour chaque compartiment étanche?</p>	<p>Chaque compartiment étanche doit comprendre une pompe de soute électrique et une pompe de soute manuelle.</p>
<p>18) Annexe A (Fiche de données sur les manœuvres) – Cette annexe est-elle fournie uniquement à titre d’exemple? Elle comprend un critère d’évaluation qui n’est pas conforme à l’EBT (p. ex. l’article 4.1 – Autonomie à vitesse maximale pendant 6 heures) et qui semble plus approprié pour de grands navires (p. ex. section 5 – essais de la commande de direction). Je ne vois pas comment de telles</p>	<p>À titre d’exemple uniquement.</p>

mesures peuvent être prises sur un canot voyageant à plus de 35 nœuds.	
---	--